

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 17 AVRIL 2025

**DEL-2025-103**

L'An deux mille vingt-cinq, le 17 avril, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 10/04/2025, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

**Etaient présents :**

Mmes TARAGON, WENDLING.  
MM. BAUD-GRASSET, BOISIER, CATTANEO, COUTIER, FRANCOIS, HACQUIN, JACQUES, MATHIAN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

**Avaient donné pouvoir :**

Mme PARIS.  
M. BOUCHET.

**Etaient absents ou excusés :**

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER.  
MM. AEBISCHER, BOUVARD, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, GILLET, GUILLOTTE, GYSELINCK, STEYER.

**Assistaient également à la réunion :**

Mmes CHRISTIN, ECALARD, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,  
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, LOUVEAU, PECORARO : du SYANE.

**Membres en exercice : 29**  
**Présents : 13**  
**Représentés par mandat : 2**

---

**Objet : REALISATION DE TESTS D'ETANCHEITE A L'AIR SUR LE TERRITOIRE DE LA HAUTE-SAVOIE - ACCORD-CADRE DE SERVICES**

**Rapport présenté par M. Gilles FRANCOIS.**

Dans le cadre des projets de rénovation énergétique des bâtiments publics de ses collectivités adhérentes, et notamment dans le cadre du dispositif Sy'nergies, le SYANE est amené à confier la réalisation de tests d'étanchéité à l'air à des prestataires spécialisés.

La prestation consiste en la réalisation de deux tests d'étanchéité à l'air en phase travaux (un en phase hors d'eau hors d'air et un second à la fin des travaux avant réception). Le but est de s'assurer de la conformité des travaux réalisés avec les objectifs définis dans les études amont.

Le SYANE a donc lancé une consultation sous forme d'Appel d'Offres ouvert, en application des articles R.2124-2-1 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique.

Cette consultation a pour objet la conclusion d'un accord-cadre de services avec remises en concurrence par marchés subséquents, conclu avec un montant maximum fixé à 600.000 € HT.

Dans la perspective de la création prochaine d'une centrale d'achat par le SYANE, l'accord-cadre prévoit la possibilité d'intégrer ledit accord-cadre dans les marchés de ladite centrale, via la clause de réexamen prévue au marché.

L'accord-cadre est conclu avec 3 attributaires pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il pourra faire l'objet de reconductions annuelles, sans que sa durée globale ne puisse dépasser 4 ans.

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les 3 attributaires seront remis en concurrence à chaque besoin. Les marchés subséquents seront attribués sur la base des critères suivants :

- Prix des prestations : fourchette de pondération entre 50 et 80 %,
- Valeur technique (reprise de la note technique obtenue au stade de l'accord-cadre) : fourchette de pondération entre 20 et 50 %.

Sur la base des critères de jugement des offres précisés ci-dessus, la Commission d'Appel d'Offres du 17 avril 2025 a analysé et classé les offres, et a attribué l'accord-cadre aux 3 entreprises ci-dessous, dont les offres ont été jugées économiquement les plus favorables :

- AEROLOGY,
- ENEXCO,
- SOCOTEC CONSTRUCTION.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord à l'accord-cadre à conclure avec les 3 attributaires désignés par la Commission d'Appel d'Offres du Syndicat,
2. à autoriser le Président à le signer,
3. à autoriser le Président à signer les marchés subséquents conclus sur la base de l'accord-cadre pendant la durée de validité du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE